

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant centre de la petite enfance les Matelots inc.	Numéro de permis 2020017	Date d'inspection Le 06 juin 2022
Nom de l'établissement Les marins		Numéro de téléphone (506) 446-3001
Adresse 30 Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	17 juin 2022	
<p>Commentaires : Observer un dossier du personnel qu'avait pris un cours de secourisme, mais ce n'était pas la bonne cour et il n'y avait pas de date d'expiration. Aussitôt que le membre du personnel est inscrit pour la bonne cours de secourisme, assurez-vous de me l'envoyer par courriel et de la placer dans son dossier du personnel. Voir section section 5.1 Compétences et formation (page 29) du manuel des exploitants pour plus d'information sur les cours de secourisme qui sont accepté par le ministre.</p> <p>Ceci avait une date limite du 20 mai 2022 pour être en conforme, mais reste encore non-conforme.</p>			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	06 juin 2022	
<p>Commentaires : Observé plusieurs dossiers d'enfants qui n'avait pas les coordonnées de 2 contacts d'urgence</p> <p>Par contre, la directrice par intérim a envoyé un courriel aux parents pour l'information manquant au moment de l'inspection de suivi aujourd'hui.</p> <p>Ceci avait une date limite du 20 mai 2022 pour être en conforme, mais reste encore non-conforme.</p>			

Commentaires généraux
<p>Observé un dossier de personnel qu'avait une vérification avec le Développent social où le nom de l'organisme/établissement ne correspond pas avec cette établissement (CPE Les Matelots). Par contre, la directrice par intérim m'a informé qu'elle a déjà envoyé un nouveau formulaire pour envoyer avec les bonnes informations à jour lors de l'inspection. Lorsque vous recevrez la nouvelle vérification, svp me l'envoyer par courriel.</p>

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 juin 2022

Date

original signé par
Karine Gasse

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 juin 2022

Date